

Le Temple d'Hérode

Éléments bibliographiques (ordre alphabétique) : ■ ÅDNA, Jostein, *Jerusalem Tempel und Tempelmarkt im 1. Jahrhundert n. Chr.* (Abhandlungen des deutschen Palästinavereins 25), Wiesbaden, Harrassowitz, 1999 ■ COUSIN, Hugues, LEMONON, Jean-Pierre, MASSONNET, Jean, *Le monde où vivait Jésus*, Paris, Cerf, 1998, p. 250-286 ■ DÖPP, Heinz-Martin, « Der Jerusalemer Tempel », in *Neues Testament und Antike Kultur. Bd. 3 : Weltauffassung, Kult, Ethos*, Jürgen Zangenberg (éd.), Neukirchen-Vluyn, Neukirchener Verlag, 2005, p. 187-200 (bibliographie p. 199-200) ■ JEREMIAS, Joachim, *Jérusalem au temps de Jésus. Recherches d'histoire économique et sociale pour la période néotestamentaire*, trad. de l'allemand par J. Le Moyne, Paris, Cerf, 1980³ ■ KOLLMANN, Bernd, *Einführung in die neutestamentliche Zeitgeschichte*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006, p. 75-78 (bibliographie à la p.163) ; ■ LEON-DUFOUR, Xavier, *Dictionnaire du Nouveau Testament*, Paris, Seuil, p. 520-521 ■ LOHSE, Eduard, *Umwelt des Neuen Testament* (GNT 1), Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1980 ; etc.

1. Histoire

Le deuxième Temple (post-exilique) fut complètement rénové par Hérode le Grand (37-4 av. J.-C.). Le début des travaux remonte à l'an 20/19 av. J.-C. et le sanctuaire a été disponible pour le culte dès l'année suivante. La dédicace du Temple a été célébrée (évt.) neuf ans plus tard. Mais ce n'est que en 64 ap. J.-C., que le Temple a été achevé, six ans avant sa destruction totale en l'an 70 lors de la (première) guerre juive.

2. Les termes grecs et les sources antiques

Le terme grec τὸ ἱερόν (lat. *templum* ; Mc 11,27 ; 12,35 ; Lc 2,46 ; etc ; de ἱερός, « sacré ») désigne l'ensemble de l'édifice ; le terme grec ὁ ναός, par contre, ne désigne en principe que l'édifice du Temple proprement dit (lat. *aedes* ; Mc 14,58 ; 15,29 ; Lc 1,21-22 ; etc.). Des descriptions littéraires antiques du Temple se trouvent chez Flavius Josèphe (*Bell* 5,184-237 ; *Ant* 15,380-425) et dans les traités *Shekalim*, *Tamid* et *Middot* de la Mischna.

3. Le concept architectural et le symbolisme religieux de l'édifice

Deux parties caractérisent le Temple d'Hérode : une enceinte (le parvis des païens ou *parvis extérieur*) et le *parvis intérieur* qui comprend le parvis des femmes, le parvis d'Israël, la cour des prêtres et finalement le sanctuaire proprement dit. Le parvis intérieur, un peu surélevé, est séparé du parvis extérieur par des barrières marquant la stricte limite pour les païens et les incirconcis (l'inscription la mieux conservée fournit le texte suivant : « Que nul étranger ne pénètre à l'intérieur de la barrière et du péribole qui entourent le ἱερόν. Celui qui sera pris s'imputera à lui-même que mort s'ensuive », trad. selon George/Grelot 89, note 7 ; cf. aussi *Ant* 15,417). L'ensemble de l'esplanade du Temple mesure environ 300 x 480 mètres.

- Le *parvis des païens* est une grande place publique accessible à tout le monde. Il mesure env. 300 sur 480 mètres, env. 145'000 m². Il est entouré de galeries couvertes (à l'est : portique de Salomon, cf. par ex. Jn 10,23 ; Ac 3,11) sous lesquelles on se promène et se rassemble pour écouter l'enseignement de la Torah (par ex. Jn 18,19). Les marchands qui vendaient des animaux destinés aux sacrifices et des changeurs (monnaie tyrienne en usage au Temple, à cause de sa stabilité économique, cf. par ex. Mc 11,15 ; Jn 2,14) s'y installèrent.
- Le *parvis intérieur* comprend les éléments suivants : (1) le *parvis des femmes* qui se situe dans la partie orientale ; les femmes juives y avaient libre accès ; (2) le *parvis d'Israël* à l'occident qui était réservé aux hommes juifs ; le parvis des hommes entoure (3) la *cour des prêtres* où se trouve l'autel des holocaustes ; (4) l'édifice du **Temple**, situé en face de l'autel des holocaustes, comporte deux parties principales : une première salle, le *Saint* où se trouvent l'autel de l'encens (cf. Lc 1,9), la table des pains de l'offrande (symbolisant la terre, cf. Lv 24,5-8 ; Mc 2,26 // ; He 9,2), et le chandelier d'or à sept branches (la Menora, cf. Ex 25,31-39 ; 37,17-24 ; He 9,2) ; d'autre part, séparée par un double rideau (cf. probablement Mc 15,38 //), une chambre, le *Saint des Saints* qui, depuis la période postexilique, ne contenait plus d'arche de l'alliance. C'était un espace vide.

Le Temple, lieu par excellence de la présence de Dieu – tout en respectant son caractère radicalement insaisissable, transcendent –, est donc le centre visible de l'identité juive à l'époque. La symbolique de l'architecture religieuse du Temple montre que l'on ne peut s'approcher de Dieu que par des étapes de sélection.

4. La classe sacerdotale

Le culte du Temple était entièrement entre les mains des prêtres. Leur hiérarchie est la suivante :

- Le chef de la classe sacerdotale était le **Grand Prêtre** (ἀρχιερεύς) qui était en même temps président du grand conseil ou *Sanhédrin*. Il était considéré comme le médiateur officiel entre Dieu et son peuple. Son privilège le plus important était de pénétrer, une fois par an, dans le Saint des Saints, pour demander à Dieu le pardon pour les péchés du peuple entier (lors de la fête des Expiations, nommée aussi « Jour du Grand Pardon » / *Yom Kippour* ; cf. Lv 16).
- Les **prêtres supérieurs** (les prêtres en chef), appartenant comme le grand prêtre aux premières familles sadducéennes de Jérusalem. « Le commandant du Temple [cf. Ac 4,1 ; 5,24], comme représentant du grand prêtre, exerçait le contrôle du culte et avait les pouvoirs de police dans toute l'enceinte du Temple. Les chefs des différentes classes de prêtres, les surveillants du Temple, auxquels étaient subordonnés les lévites, et les trésoriers habitaient en permanence à Jérusalem et avaient de même des positions influentes dans le Temple et dans la cité » (Lohse 1980, 193).
- Les **prêtres** qui vivaient dans la capitale ou dispersés dans le pays, étaient répartis en 24 classes, dont chacune était en service durant une semaine. Ils vivaient des offrandes de toutes sortes ; une partie de leur revenu venait des dîmes et des taxes particulières, d'ailleurs insuffisantes. NB : Les **lévites**, des ministres subalternes et formant une sorte de bas clergé, ne participaient pas au culte sacrificiel lui-même, mais assumaient des fonctions particulières, comme, par ex. le chant et la musique, la garde des portes, l'entretien et la police du Temple, etc. On a proposé le chiffre de 7'200 prêtres (répartis en 24 sections) et de 9'600 lévites (également répartis en 24 sections) qui travaillaient pour le Temple (selon Jeremias 1980).

5. L'impôt du Temple – enjeux financiers

« Tout juif mâle [donc aussi des personnes vivant dans la diaspora] devait acquitter un impôt annuel pour le Temple d'un demi-chèqel [NB : à ne pas confondre avec le *fiscus judaicus* qui fut introduit seulement après 70 comme mesure de rétorsion contre les Juifs], soit deux drachmes – la drachme est une monnaie d'argent pesant 3,5 grammes à l'époque romaine [...] les sommes ainsi récoltées constituaient une masse monétaire énorme, déposée dans le Temple [...]. A ces sommes, il convient d'ajouter les présents et offrandes volontaires apportés annuellement lors des trois pèlerinages prescrits : la Pâque, la Pentecôte et les Tentes [...] Au reste, comme tout temple antique, celui de Jérusalem faisait office de banque de dépôt pour des fonds privés. On comprend dès lors les convoitises que le Temple ne cessa de susciter [...] » (*Le monde où vivait Jésus* 1998, 270-271).